



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du lundi 16 mai 2022

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone: 06-32-82-99-16
Mail: lraf.oologneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone: 06-82-57-19-33
Mail: brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités jusqu'à la fin de saison au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr.

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire, ainsi que les championnats nationaux U17 et U19.

RAPPEL : Le port du masque, bien que plus obligatoire dans les lieux soumis au pass vaccinal, reste recommandé lors des brassages de populations au cours des événements organisés par la Ligue.

CHAMPIONNAT REGIONAUX FUTSAL :

Compte-tenu des obligations des clubs futsal, les délégués doivent **obligatoirement** mentionner le nom du référent sécurité présent sur l'onglet « infos arbitre » de la F.M.I. ainsi que sur le rapport.

PORTAIL DES OFFICIELS :

SAISON 2022-2023 : Les Délégués ne souhaitant pas renouveler leur rôle de délégué doivent en informer la Commission dans les meilleurs délais.

COMMISSION REGIONALE PREVENTION MEDIATION SECURITE

La Commission vous invite à prendre connaissance de l'extrait du PV de sa réunion du 27 avril 2022 : « *Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du week-end des 07 et 08 mai 2022, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc** ».*

COURRIERS RECUS :

- **CANDIDATURE DELEGUES REGIONAUX** : Districts Puy de Dôme, Haute-Savoie Pays de Gex, Ain, Drôme Ardèche, Isère, Lyon et Rhône. Noté.
- **Mme SPATARI**: Noté.
- **FC ST CYR AU MONT D'OR** : Demande de Délégué. Noté.
- **M. CONSTANDAS Georges** : Félicitations pour votre désignation en Finale de la Coupe de France.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.